

## Diversité linguistique

*Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.*

### SITUATION

La diversité linguistique vivante en Bretagne est un atout majeur, à la fois gage d'enracinement et d'ouverture. Elle contribue positivement au développement intellectuel des enfants, à un dialogue interculturel, à la vie sociale, à la connaissance du territoire et à l'intégration des nouveaux arrivants. Elle rend accessible et appropriable le patrimoine culturel immatériel breton. Par diversité linguistique, on entend ici les différentes langues et dialectes pratiqués en Bretagne, quelle que soit l'ancienneté de leur ancrage.

Historiquement, la Bretagne est plurilingue, avec le breton et les différents parlers romans, dont bien sûr le français. Elle a aussi accueilli des communautés immigrées à toutes époques, dont certaines ont laissé leurs traces dans les noms et le vocabulaire, et les marins et commerçants bretons ont toujours été en contact étroit avec des locuteurs d'autres langues. Aujourd'hui encore l'intérêt des jeunes Bretonnes et Bretons pour l'ouverture européenne et sa dimension d'échange linguistique reste vif.

La diversité linguistique bretonne, héritée et vécue, est un point d'appui pour assurer un rapport apaisé au monde et une vie culturelle riche.

*A noter: une fiche spécifique est consacrée à la langue bretonne, car il s'agit d'une langue sans équivalent sur le continent, non adossée à un autre territoire où elle serait massivement parlée (comme par exemple les langues de l'immigration pour beaucoup d'entre elles) et sans intercompréhension possible avec la langue française.*

### Une politique adaptée pour le gallo

Le gallo, parler roman de la Bretagne orientale, est pratiqué par environ 5 % de la population bretonne, et compris par 9 %. Il est relativement mal connu puisque 40 % de la population ne sait pas de quoi il s'agit (35 % en Haute-Bretagne), qu'il soit appelé « gallo » ou « patois ». Il est principalement parlé en zone rurale (on entend trois fois plus le gallo dans le pays de Ploërmel que dans le pays de Rennes).

Si le gallo est peu enseigné à l'école, il continue en revanche d'être appris par transmission

familiale, ce qui constitue très clairement un facteur de vitalité, un point fort à conforter. De ce fait peut-être, le vieillissement des locuteurs du gallo est moins marqué que pour le breton (56 % de locuteurs de plus de 60 ans pour le gallo, 79 % pour le breton), d'où une moindre fragilité de la pratique du gallo à moyen terme, même si la situation n'est pas idéale.

Avec 30 % de la population pour plus de gallo dans les médias (40 % contre), 26 % pour plus de gallo dans les services publics (45 % contre), 32 % pour plus de gallo dans les écoles (38 % contre) et 30 % pour les panneaux routiers gallo-français (42 % contre), le désir de langue mesuré dans la population n'est pas majoritaire, mais certains chiffres suggèrent tout de même des marges de progression importantes : ainsi, si 12 % seulement de la population souhaite que ses enfants apprenne le gallo, il faut se rappeler que la part des enfants apprenant le gallo à l'école (ou bénéficiant d'une initiation) est beaucoup plus basse que 12 %. Par ailleurs, le pourcentage élevé de personnes ne connaissant pas l'existence du gallo est à prendre en compte. Les taux bas de désir de plus de langue pour le gallo ne sont pas le fait de la Basse-Bretagne ; en fait les résultats sont assez similaires dans les cinq départements bretons.

Au regard de ces éléments de contexte, il apparaît que la politique la plus pertinente et la plus légitime est de **mieux faire connaître l'existence du gallo à la population**, ce qui peut passer par l'enseignement, par l'action associative et par la communication institutionnelle.

Les chiffres donnés par l'enquête TMO sont pertinents au niveau régional et départemental mais on ne connaît pas les résultats détaillés de l'enquête sur le désir de langue à l'échelle des pays ; avec ce que l'on sait par ailleurs de la situation socio-linguistique du gallo, il semble probable que l'intérêt pour le gallo est plus fort dans des territoires à dominante rurale de Haute-Bretagne relativement éloignés des métropoles. Il paraît donc intéressant de chercher à **différencier la politique linguistique pour le gallo selon les territoires**.

### Les langues de l'immigration

Des dizaines de langues sont pratiquées en Bretagne par des immigrés ou par leurs descendants. Il s'agit d'un enrichissement culturel à valoriser, dans le dialogue avec la richesse linguistique historiquement présente en Bretagne. Soutenir la pratique et l'expression de ces langues s'inscrit dans une démarche ouverte concernant l'intégration, qui pour nous ne suppose pas un renoncement total au lien avec le pays et la culture d'origine (une telle exigence, en plus d'être non-humaniste, comporte le risque de bloquer l'intégration).

La valorisation des langues de l'immigration peut être associée à l'enseignement des langues vivantes à l'école pour former une stratégie de développement du multilinguisme en Bretagne, contribuant au développement d'une société ouverte, accueillante, riche et assumant une identité inclusive.

## La langue des signes française

Longtemps interdite en France (dans l'enseignement), la LSF est reconnue langue naturelle des sourds depuis 2005. Au-delà de la question de l'accessibilité pour les personnes sourdes, le soutien à la LSF est aussi une action à mener dans le cadre d'une politique de diversité linguistique et d'exercice des droits culturels des sourds qui se revendiquent de cette communauté.

## PRINCIPALES PROPOSITIONS

1. **Faire connaître l'existence du gallo en proposant une initiation à l'école primaire.**  
Cette mesure pourrait faire l'objet d'un test dans des territoires intéressés. La Région pourrait proposer à une groupe de communes volontaires de financer 50% du coût d'une initiation périscolaire, et étendre par la suite le dispositif
2. **Proposer une découverte du gallo associée aux cours de français**, dans une démarche comparative, avec des professeurs de français volontaires pour le faire sur leurs heures de cours, avec un soutien de la Région (financement de formations ou d'interventions)
3. **Tester, à l'échelle d'un ou deux pays volontaire, une politique intégrée de valorisation du gallo** associant Etat, Région, département, communautés de communes et communes avec pour objectif : de **protéger et faire connaître le patrimoine gallo oral ou toponymique, de promouvoir les cours du soir pour adultes, d'installer l'initiation dans les écoles et présence de l'option gallo dans les collèges et lycées, de développer les partenariats avec la presse locale et les radios ou télévisions locales pour qu'elles proposent des contenus en gallo.**
4. **Valoriser l'expression et l'enseignement des langues menacées dans le monde pratiquées par des habitants de la Bretagne**
5. **Soutenir l'apprentissage de la Langue des signes et valoriser la culture sourde :**
  - a. Développer la présence de la LSF dans la communication de la Région, ainsi que l'interprétation des réunions du conseil régional
  - b. Financer des formations intensives pour les personnes désirant se former à la LSF, sur le modèle des formations intensives financées pour l'apprentissage de la langue bretonne
  - c. Valoriser la culture sourde et encourager les pratiques telles que le théâtre sourd, le chansigne, les événements en LSF

## PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

**Axe prioritaire 1 : Faire connaître davantage le gallo** par l'enseignement, par l'action associative et par la communication institutionnelle **et différencier la politique du gallo**

## selon les territoires

1. **Faire connaître l'existence du gallo** en proposant une initiation à l'école primaire. Cette mesure pourrait faire l'objet d'un test dans des territoires intéressés. La Région pourrait proposer à une groupe de communes volontaires de financer 50% du coût d'une initiation périscolaire, et étendre par la suite le dispositif.
2. Proposer une découverte du gallo associée aux cours de français, dans une démarche comparative, avec des professeurs de français volontaires pour le faire sur leurs heures de cours, avec un soutien de la Région (financement de formations ou d'interventions).
3. Tester, à l'échelle d'un ou deux pays volontaire, **une politique intégrée de valorisation du gallo** associant Etat, Région, département, communautés de communes et communes avec pour objectif :
  - a. de protéger et faire connaître le **patrimoine gallo oral ou toponymique**
  - b. de promouvoir **les cours du soir pour adultes**
  - c. d'installer **l'initiation dans les écoles** et présence de l'option gallo dans les collèges et lycées
  - d. de développer les partenariats avec la presse locale et les radios ou télévisions locales pour qu'elles proposent des **contenus en gallo**.

Une étude sociolinguistique locale serait conduite en début de dispositif, puis quelques années plus tard, pour mesurer un éventuel regain de notoriété du gallo. Cette expérimentation, en cas de succès, aurait vocation à être étendue à d'autres territoires.

4. Se mobiliser pour favoriser la **diversité des enseignements linguistiques à l'école** -notamment au collège et au lycée- et à l'université, afin d'éviter que l'ouverture linguistique ne se limite à l'anglais. Demander **l'arrêt de la mise en concurrence des enseignements linguistiques optionnels** (allemand, latin, gallo, grec, breton...)
5. Protéger la toponymie gallèse en donnant à l'Institut du galo les moyens d'intervenir lors des changements de dénomination des noms de lieux.
6. Valoriser la signature de la Charte « Du Galo dam ya da ver » via les contrats de pays
7. Intervenir auprès des collectivités locales et de l'Education nationale dans le département de **Loire-Atlantique** pour que des **actions de promotion du gallo** (initiations dans les écoles par exemple) soient entreprises.
8. Proposer aux régions et départements voisins de la Bretagne l'idée d'une **coopération** sur la connaissance, la défense et la promotion des parlers romans de l'ouest.

## **Axe prioritaire 2 : Soutenir la dimension linguistique du dialogue interculturel notamment en favorisant la mise en relation d'expression culturelle dans les langues de l'immigration avec l'expression culturelle en breton, en gallo et en français**

9. Initier ou soutenir les travaux de **recherche sur la situation sociolinguistique des langues de l'immigration** en Bretagne. Soutenir la création d'un service régional de

médiation linguistique (traducteurs - médiateurs pour les besoins dans les quartiers, établissements scolaires, etc.)

10. Valoriser l'expression et l'enseignement des **langues menacées dans le monde** pratiquées par des habitants de la Bretagne.

### **Axe prioritaire 3 : Soutenir l'apprentissage de la Langue des signes et valoriser la culture sourde**

#### **11. Soutenir l'apprentissage de la Langue des signes et valoriser la culture sourde**

- a. Développer la présence de la LSF dans la communication de la Région, ainsi que l'interprétation des réunions du conseil régional
- b. Financer des formations intensives pour les personnes désirant se former à la LSF, sur le modèle des formations intensives financées pour l'apprentissage de la langue bretonne
- c. Valoriser la culture sourde et encourager les pratiques telles que le théâtre sourd, le chansigne, les événements en LSF